Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Montreuil-sur-Ille

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal permanent prescrivant la lutte contre les bruits de voisinage, 18 juin 2015, article 10.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/35195-montreuil-sur-ille/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0